



CANADIAN FENCING FEDERATION
TEAMWORK. PERFORM. INSPIRE

MANUEL DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2026/2027 CADETS ET JUNIORS

Préparé par : Fédération canadienne d'escrime

Mis à jour le 18 août 2025

www.Fencing.ca

Courriel : ed@fencing.ca



Table des matières

- 1. INTRODUCTION**
- 2. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT MANUEL**
- 3. COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)**
- 4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HAUTE PERFORMANCE (CSHP)**
- 5. RETRAIT DE LA SÉLECTION**
- 6. CONFLITS D'INTÉRÊTS**
- 7. EXIGENCES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE**
- 8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ**
- 9. CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)**
- 10. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE**
- 11. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS ET DU MONDE CADETS ET JUNIORS DE 2026**
- 12. POLITIQUE DE LA FCE EN MATIÈRE D'APPELS DE SÉLECTION**
- 13. DATES DE SÉLECTION**
- 14. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - ÉPÉE ET FLEURET**
- 15. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SABRE MASCULIN**
- 16. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - SABRE FÉMININ**
- 17. POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FIE ET DE LA CEE**



18. DISPOSITIONS DE SÉLECTION À LA SUITE D'UNE BLESSURE OU D'UNE MALADIE DOCUMENTÉE

19. SPORT SÉCURITAIRE

20. PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA)

ANNEXE A : TABLEAU DES POINTS DE HAUTE PERFORMANCE JUNIOR ET CADET

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.



1. INTRODUCTION

Le présent manuel contient les politiques de sélection que la Fédération canadienne d'escrime (FCE) utilisera pour sélectionner les athlètes juniors et cadets qui représenteront le Canada aux Championnats du monde de 2027, aux Championnats panaméricains de 2027 et à d'autres événements internationaux au cours de la saison 2026-2027. Ces informations permettront aux athlètes et à leurs entraîneurs d'élaborer leurs plans annuels d'entraînement et de compétition pour la saison.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'exactitude des informations contenues dans ce manuel, nous conseillons aux lecteurs de consulter le directeur de la haute performance de la FCE (hpd@fencing.ca) s'ils ont des questions sur l'un des éléments qui y figurent.

De même, les dates des compétitions internationales de sélection sont exactes à la date de publication du présent manuel, mais les dates et les événements peuvent changer et changent effectivement. Veuillez vérifier les détails de la compétition avant de finaliser vos préparatifs de voyage. En outre, il incombe aux athlètes (et à leurs entraîneurs personnels) de se familiariser avec les informations contenues dans le présent document.

2. MODIFICATIONS AU PRÉSENT MANUEL

La FCE a pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le contenu de ce manuel reste exact pendant toute la saison, mais en cas de changements, notamment en ce qui concerne les compétitions de sélection internationales, le directeur de la haute performance (DHP), en consultation avec le comité consultatif de la haute performance (CCHP), se réserve le droit d'apporter à ce manuel les modifications qu'il juge nécessaires pour garantir la sélection des meilleures équipes pour les événements de chaque saison.

Toute modification apportée au présent manuel sera communiquée directement à tous les membres du programme de haute performance. Cette clause ne peut être utilisée pour justifier des modifications après une compétition ou des épreuves de sélection faisant partie de la procédure de nomination interne, sauf en cas de circonstances imprévues.

La présente section a également pour objet de permettre d'apporter au présent manuel les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant que cela n'ait une incidence sur les athlètes. Ces modifications doivent avoir pour but d'éviter tout litige quant à la signification des dispositions du présent manuel et non de permettre d'apporter des modifications afin de justifier la sélection d'athlètes autres que ceux qui auraient été sélectionnés autrement.

Toutes les modifications doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.



3. COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)

Le Comité consultatif de haute performance sera consulté sur l'élaboration et l'interprétation des critères de sélection et du manuel, ainsi que sur toute modification ultérieure apportée au manuel. Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la haute performance (président).
- Au moins trois entraîneurs nationaux (un par arme).
- Un membre ayant une expérience de la compétition et/ou de l'entraînement au niveau international.
- Un membre représentant le conseil d'administration de la FCE.
- Le directeur général de la FCE.
- Tout autre membre supplémentaire nommé par le directeur de la haute performance sur une base ponctuelle, lorsque cela est jugé pertinent pour une question spécifique.

4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HAUTE PERFORMANCE (CSHP)

Le comité de sélection de haute performance procédera à la sélection initiale pour tous les championnats du monde et les championnats de zone panaméricains. Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la haute performance (DHP) (président).
- L'entraîneur national (ou son représentant) pour l'arme appropriée.
- Le directeur général de la FCE.
- Le président du FCE ou un représentant du conseil d'administration de la FCE désigné par le président de la FCE.
- Un représentant du CCHP, à l'exclusion des membres susmentionnés.

5. RETRAIT DE LA SÉLECTION

Le CSHP se réserve le droit de retirer un athlète de la sélection dans les cas suivants :

- Si l'athlète ne respecte pas le plan annuel d'entraînement et de compétition désigné du Programme de haute performance (PHP). Des dérogations peuvent être demandées avant un événement spécifique. Les dérogations seront accordées au cas par cas par le DHP en consultation avec l'entraîneur national.
- Si l'athlète ne satisfait pas aux critères spécifiques de préparation à la performance communiqués par écrit par l'entraîneur national, tels que les réunions obligatoires, l'engagement auprès de l'ÉIS, le respect des autres, etc.
- Si l'athlète n'a pas rempli les responsabilités identifiées dans l'«entente de l'athlète du PHP».
- Si l'athlète a des dettes impayées auprès de la FCE
- Pour se conformer à une décision prise par l'instance disciplinaire compétente concernant une violation du code de conduite par l'athlète



6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

En cas d'apparence de conflit d'intérêts (par exemple, lorsqu'un athlète pressenti pour la sélection est un membre de la famille, un élève ou un membre du même club qu'un membre du comité), le membre du comité sera remplacé comme suit :

- Le DHP sera remplacé par une personne nommée par le directeur général de la FCE.
- L'entraîneur national sera remplacé par une personne nommée par le DHP.
- Le directeur général de la FCE sera remplacé par une personne nommée par le président.
- Le président de la FCE sera remplacé par un autre membre du conseil d'administration nommé par ce dernier.

7. EXIGENCES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Les athlètes doivent être inscrits au PHP pour être admissibles à participer à toute compétition internationale (épreuves satellites de la FIE, Coupes du monde, compétitions de la Confédération européenne d'escrime, Championnats panaméricains et du monde). Ce manuel décrit les politiques et procédures relatives aux éléments suivants :

- Candidature au PHP
- Sélection des athlètes de HP pour les équipes nationales pour :
 - o Championnats panaméricains cadets et juniors de zone de 2027.
 - o Championnats du monde cadets et juniors de 2027.
- Sélection des athlètes de HP pour les Coupes du monde cadets, juniors et seniors désignées et non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les compétitions CEE désignées et non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les épreuves satellites FIE non désignées.

8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ

Les tireurs doivent être citoyens canadiens, posséder un passeport canadien valide et être admissibles à représenter le Canada avant les dates limites de sélection applicables pour participer à toute épreuve nécessitant une licence FIE (Coupes du monde satellites FIE, Coupes du monde seniors, Coupes du monde cadets et juniors, compétitions Grand Prix), ou pour être sélectionnés pour tout championnat du monde, Universiades, championnats panaméricains, jeux panaméricains ou jeux olympiques ou paralympiques.



Les résidents permanents titulaires d'une licence CEE valide peuvent s'inscrire uniquement aux épreuves internationales de la Confédération européenne d'escrime (CEE). Les résidents permanents seront sélectionnés pour les épreuves CEE après les citoyens canadiens éligibles et selon le classement de HP à jour à la date de la sélection.

Les tireurs qui souhaitent changer de nationalité aux fins de l'enregistrement auprès de la FIE doivent d'abord contacter par écrit le directeur de la haute performance pour lui faire part de leur souhait de changer de représentation vers ou depuis le Canada, en expliquant les raisons de leur demande et en joignant tout document justificatif. Les règles relatives au changement d'affiliation nationale sont régies par la FIE (voir la règle administrative 1.4 et l'article 9.2 des statuts de la FIE).

9. CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)

Pour être admissible au PHP, un athlète doit :

- Être titulaire d'une licence de la FCE valide pour la saison 2026-2027, obtenue auprès de l'association provinciale d'escrime à l'adresse [2026-27 FCE licenses](#)
- Acheter une licence de la FIE pour la saison 2026-2027.
- Être citoyen canadien ou résident permanent ;
- Remplir le formulaire de candidature au PHP sur <https://fencing.ca/fr/php-inscription/>
- Ne pas avoir de dettes impayées auprès de la FCE.

La FCE peut rejeter une demande d'adhésion au PHP ou suspendre l'adhésion d'un athlète au PHP s'il existe des motifs valables de le faire.

Les exemples de motifs qui peuvent justifier un rejet ou une suspension de l'adhésion au PHP comprennent, sans s'y limiter, les dettes financières impayées envers la FCE et tout comportement qui enfreint le Code de conduite et d'éthique de la FCE ou le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Les points de sélection de HP obtenus pendant une suspension ne seront pas attribués, même une fois la suspension levée.

INSCRIPTION NORMALE : 500,00 \$ si le paiement est effectué au plus tard le 24 septembre 2026.

INSCRIPTION TARDIVE : 650,00 \$ si le paiement est effectué le 25 septembre 2026 ou après.

REMARQUE :

Seuls les résultats des compétitions qui débutent après la finalisation de la demande d'inscription au PHP et le paiement seront inclus dans le classement du PHP. Les résultats des compétitions ayant débuté avant la fin du processus de candidature n'apparaîtront pas dans le classement du PHP (par exemple, un athlète qui s'inscrit et paie les frais de 650 \$ à 10 h HNE le premier janvier 2027 ne pourra compter que les résultats des compétitions qui débutent après 10 h HNE le 1^{er} janvier 2027



ATTENTES DE LA FCE ENVERS LES ATHLETES DE HP LORS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES

La FCE valorise le professionnalisme sportif, le travail d'équipe, l'inclusion, le dévouement et l'engagement de tout son personnel, de ses athlètes et de ses bénévoles. Sur la base de ces valeurs, nous définissons clairement nos attentes envers tous les membres du programme de l'équipe nationale.

Soutien aux athlètes (individuel et en équipe):

Tout athlète inscrit par la FCE pour représenter le Canada dans une discipline lors d'une compétition internationale de la FIE ou de la CEE dans les catégories cadets, juniors ou seniors doit :

- Être physiquement présent dans la zone de compétition d'escrime pour soutenir l'équipe canadienne de cette arme pendant la journée de compétition par équipe (que l'athlète participe ou non à la compétition). Aucun athlète n'est autorisé à s'absenter de l'épreuve par équipe (qu'il participe ou non à la compétition) sans l'accord écrit du coach national et du DHP quatorze (14) jours avant l'épreuve.
- Porter une veste de survêtement de l'équipe canadienne de la FCE pour l'épreuve par équipe (tant pour les athlètes qui participent à la compétition que pour ceux qui soutiennent l'équipe).
- Pour toutes les épreuves par équipe de la Coupe du monde senior, être présent au dîner d'équipe la veille de la compétition par équipe, sauf instruction contraire de l'entraîneur de l'équipe.
- Pour toutes les épreuves par équipe de la Coupe du monde junior, être prêt à participer à l'épreuve par équipe. Les tireurs participants seront responsables du paiement des frais d'équipe de la FIE. L'entraîneur du projet lors de la compétition sélectionnera les tireurs pour l'épreuve par équipe.
- Si un athlète n'est pas en mesure de respecter les règles ci-dessus, il est prié de contacter l'entraîneur national et le DHP au moins quatorze (14) jours avant l'événement. Chaque cas sera examiné et approuvé par l'entraîneur national et le DHP au cas par cas.

Les exemptions suivantes pourront être accordées par le DHP et l'entraîneur national :

- Examen scolaire - une lettre sur papier à en-tête de l'école rédigée par l'enseignant est requise.
- Blessure de l'athlète pendant l'épreuve individuelle.
- Toute autre raison exceptionnelle jugée valable par l'entraîneur national et le DHP.



Si un athlète ne se présente pas à l'épreuve par équipe (sauf autorisation écrite ou exemption de l'entraîneur responsable de l'équipe et du DHP), le comité consultatif de HP imposera des sanctions appropriées après consultation de l'entraîneur national. Ces conséquences peuvent inclure, sans s'y limiter, le retrait des points de HP obtenus lors de cette compétition, le retrait de tous les points de HP internationaux obtenus lors d'épreuves internationales précédentes et actuelles, ou le retrait du programme de HP.

10. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Le classement de sélection du programme de haute performance est utilisé pour identifier les athlètes qui seront sélectionnés pour les compétitions internationales et pour les possibilités de financement de la FCE. Les athlètes seront classés en fonction de leur total de points obtenus lors des compétitions de sélection désignées de la saison en cours. Les ex aequo dans le classement de HP senior seront départagés comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) dans les compétitions internationales désignées.
- En cas d'égalité, le meilleur résultat sera déterminant.
- Si l'égalité persiste, par la position obtenue par chaque athlète lors de sa dernière compétition internationale désignée (Coupe du monde FIE)

Seuls les athlètes inscrits au programme de haute performance apparaîtront dans le classement de sélection du PHP.

11. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS ET DU MONDE CADETS ET JUNIORS DE 2026

La FCE sélectionnera quatre athlètes par arme et par catégorie de sexe pour chacun des Championnats panaméricains cadets et juniors et des Championnats du monde cadets et juniors.

Il existe deux (2) voies de qualification pour les athlètes qui souhaitent se qualifier pour les équipes des Championnats panaméricains et du monde cadets et juniors de 2027

Voie 1 (Sélection ChM senior de 2026) – Pour les tireurs cadets et/ou juniors qui ont été sélectionnés pour représenter le Canada aux Championnats du monde **SENIOR** de 2026 dans des épreuves individuelles ou par équipe sur la base des critères de sélection senior. L'athlète doit avoir été **CLASSÉ** parmi les quatre (4) premiers du classement **SENIOR** de haute performance et s'être qualifié pour les Championnats du monde **SENIOR** de 2026 grâce à des



points de sélection de HP et en répondant aux critères (et non par remplacement suite à une blessure ou au refus d'un autre athlète).

Les athlètes qui ont été sélectionnés pour les Championnats du monde seniors en raison de leur classement (c'est-à-dire parmi les quatre (4) premiers du classement senior de HP), mais qui ont décliné en raison d'une blessure et ont signalé cette blessure conformément à la politique de la FCE en matière de blessures (voir la section 17 de ce manuel), devront également satisfaire aux critères pour se qualifier via la voie 1.

Les athlètes éligibles à la voie 1 **DOIVENT** satisfaire aux critères ci-dessous pour être sélectionnés au sein de l'équipe des Championnats panaméricains et du monde cadets et juniors de 2026 :

1. Participer à toutes les compétitions de la Coupe du monde senior désignées (à l'exception des épreuves du Grand Prix) dans leur catégorie d'arme avant la date de sélection (le 23 février 2027) pour les Championnats du monde cadets/juniors. Les athlètes doivent également être disponibles et présents pour chaque épreuve par équipe, qu'ils soient sélectionnés ou non pour participer à l'épreuve par équipe. Les athlètes peuvent être dispensés de participer à une compétition de la Coupe du monde senior si l'entraîneur national, le DHP et le directeur général de la FCE les y autorisent, à condition qu'une demande écrite soit soumise au moins quatorze (14) jours avant la compétition. L'autorisation peut être accordée pour des raisons qui incluent, sans s'y limiter : les engagements scolaires, les engagements sportifs de la NCAA, les urgences familiales ou autres raisons similaires. L'athlète doit envoyer un courriel à l'entraîneur national, au DHP et au directeur général au plus tard quatorze (14) jours avant la Coupe du monde pour expliquer pourquoi il doit manquer une épreuve désignée.
2. Des exceptions aux critères ci-dessus peuvent être accordées en cas de blessure d'un athlète l'empêchant de participer aux championnats du monde seniors de 2026 ou à des compétitions de la saison 2025/26, conformément à la politique en matière de blessures.

Les athlètes suivants peuvent être éligibles pour la voie de qualification 1 lors de la saison 2026/27, sous réserve de remplir les critères ci-dessus :

- Épée masculine junior : Junzhe (Simon) Shan
- Épée féminine junior : Ruien (Angel) Xiao, Julia Yin
- Fleuret masculin junior : Boris Budovskyi
- Fleuret féminin junior : Yunjia (Lucia) Zhang, Nadia Hayes
- Épée masculine cadette : Junzhe (Simon) Shan

Les athlètes qui sont admissibles à la voie 1 ET qui satisfont aux critères ci-dessus seront classés avant tous les autres athlètes dans le classement par points des cadets et des juniors de haute performance (HP), quels que soient leurs points de HP réels.

Voie 2 (POINTS DE HP) – Les tireurs cadets et juniors peuvent se qualifier pour les équipes des Championnats panaméricains et du monde cadets et juniors de 2026 en gagnant des points de haute performance (HP) lors de compétitions désignées. Les tireurs les mieux classés au classement de HP cadets et juniors seront sélectionnés pour l'équipe de 2026 après que les athlètes qui se sont qualifiés par l'entremise de la voie 1 auront été sélectionnés. Veuillez consulter le programme de sélection de l'équipe nationale cadets et juniors pour chaque arme



afin de connaître le nombre de compétitions comptant pour les points de HP et la liste des compétitions désignées pour la saison 2026-2027. La date de sélection du 28 février 2027 sera le dernier jour pour marquer des points de HP.

Critère de départage pour la sélection aux Championnats du monde cadets et juniors :

Si deux (2) tireurs ou davantage sont à égalité au classement de HP junior, le départage se fera comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) parmi les compétitions internationales désignées.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale (FIE) sénior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale (FIE) junior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale CAN sénior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale CAN junior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition sénior désignée de la Coupe du Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition junior de la Coupe du Canada désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le classement de HP junior final obtenu lors de la saison 2025/2026.



Si deux (2) tireurs ou davantage sont à égalité au classement de HP cadet, l'égalité sera départagée comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) parmi les compétitions internationales désignées.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale senior désignée (FIE).
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale junior désignée (FIE).
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition CAN senior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition CAN junior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition CAN cadette désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition senior désignée de la Coupe du Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition junior désignée de la Coupe Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition cadette désignée de la Coupe du Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le classement final de HP cadet obtenu lors de la saison 2025/2026.

12. POLITIQUE DE LA FCE EN MATIÈRE D'APPELS DE SÉLECTION

En cas de litige concernant la sélection, les athlètes peuvent consulter la *politique de la FCE en matière d'appels relatifs à la sélection* en cliquant sur le lien suivant :

<http://fencing.ca/wp-content/uploads/Appeals-Policy.pdf>



13. DATES DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS DU MONDE CADETS ET JUNIORS de 2027

- **Date : du 1 au 29 avril 2027**
- **Lieu : à déterminer**
- **Date de sélection : 28 février 2027 (après la Coupe du Canada de février)**
- **Nombre d'athlètes : 4 (juniors), 3 (cadets)**

LES ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR LES ÉQUIPES DES CHAMPIONNATS DU MONDE CADETS ET JUNIORS DOIVENT REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES POUR QUE LEUR SÉLECTION SOIT DÉFINITIVE :

- **Les escrimeurs doivent confirmer leur participation en répondant à l'adresse (hpc@fencing.ca) dans les 72 heures suivant la réception du courriel de sélection. Si aucune réponse n'est reçue dans ce temps, cela sera considéré comme un refus de la sélection.**
- **Les escrimeurs doivent arriver et repartir aux dates fixées par le directeur de la haute performance (DHP) et les entraîneurs nationaux, qui leur sont communiquées dans leur courriel de sélection. Les frais d'hôtel seront facturés aux escrimeurs sur la base de ces dates.**
- **Tous les escrimeurs des équipes canadiennes cadettes et juniors doivent loger dans l'hôtel choisi par la FCE. Toute exception doit être approuvée par écrit par l'entraîneur national, le directeur de la haute performance et le directeur exécutif avant la compétition. Les athlètes mineurs peuvent loger avec leurs parents ou tuteurs.**
- **Le paiement des frais d'hôtel et des transferts depuis l'aéroport doit être effectué avant la date indiquée dans le courriel de sélection. La sélection au sein des équipes cadettes et juniors pour les Championnats du monde est subordonnée au respect des critères ci-dessus.**



CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS CADETS ET JUNIORS de 2027

- **Date : du 1 au 14 février 2027 (à confirmer)**
- **Lieu : à déterminer**
- **Date de sélection : 11 janvier 2027**
- **Nombre d'athlètes : 4 (juniors), 4 (cadets)**

LES ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR LES ÉQUIPES DES CHAMPIONNATS ZONAUX PANAMÉRICAINS CADETS ET JUNIORS DOIVENT REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES POUR QUE LEUR SÉLECTION SOIT DÉFINITIVE :

- **Les escrimeurs doivent confirmer leur participation en répondant à l'adresse hpc@fencing.ca dans les 72 heures suivant la réception du courriel de sélection. Si aucune réponse n'est reçue dans ce délai, cela sera considéré comme un refus de la sélection.**
- **Le paiement des frais d'arbitrage via le lien sur 2mev doit être effectué avant la date indiquée dans le courriel de sélection.**
- **Le paiement des frais d'hôtel et des transferts depuis l'aéroport doit être effectué avant la date indiquée dans le courriel de sélection.**



14. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION

SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES



Les compétitions désignées pour chaque arme et catégorie d'âge sont indiquées ci-dessous.

Pour les catégories d'armes Cadet et Junior, les résultats suivants s'appliqueront aux classements finaux permettant de sélectionner les athlètes pour les championnats du monde Cadets et Juniors.

RÉSULTATS PRISE EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT FINAL		
	• Résultats de la Coupe Canada et des Championnats nationaux Cadet – 6 meilleurs (sur 11 épreuves cadet, junior et senior), Junior – 4 meilleurs (sur 7 épreuves junior et senior)	
	• Résultats des NAC (North American Cup) Cadet – 5 meilleurs (sur 7, Junior – 3 meilleurs (sur 5)	
	• Résultats de la Coupe du Monde – Cadet 3 meilleurs (des Coupes du Monde Cadet et Junior désignées)	
	• Résultats de la Coupe du Monde – Junior 2 meilleurs (des Coupes du Monde Junior désignées)	
	• Résultats de la Coupe du Monde Senior ou du priu Grand Prix 3 meilleures compétitions tenues avant la date limite	
	• Résultats de la Coupe du Monde Senior ou du Grand Prix 3 meilleurs s'appliqueront aux classements de athlètes pour les championnats du monde Cadets e date limite	



ÉPREUVES NAC PRISES EN COMPTE POUR LES POINTS CADETS

Pour plus de clarté, les 5 meilleures des épreuves suivantes compteront pour les points cadets :

- 1 NAC d'octobre : Div 1, Cadet
- 2 NAC de novembre : Div 1, Junior, Cadet
- 3 NAC de février : Div 1, Junior
- 3 NAC de février : Div 1, Junior

✓ Les 5 meilleures sur 7 épreuves seront prises en compte

✓ Les 5 meilleures sur 7 épreuves seront prises en compte



ÉPREUVES NAC PRISES EN COMPTE POUR LES POINTS JUNIORS

Et les 3 meilleures des 5 épreuves NAC suivantes compteront pour les points juniors :

- 1 NAC d'octobre : Div 1
- 2 NAC de novembre : Div 1, Junior
- 3 NAC de février : Div 1, Junior
- 3 NAC de février : Div 1, Junior

✓ Les 3 meilleures sur 5 épreuves seront prises en compte

✓ Les 3 meilleures sur 5 épreuves seront prises en compte



15. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - SABRE MASCULIN et FEMININ

2026 – 2027

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS DES ATHLÈTES

FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME



DATE	COMPÉTITION	LIEU	COMPTE POUR
25 – 27 SEPT. 2026	COUPE DU CANADA 1 Cadet • Junior • Senior	MONTRÉAL, CANADA	✓
9 – 12 OCT. 2026	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Cadet	ORLANDO, ÉTATS-UNIS	✓
15 – 18 OCT. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Sabre masculin et féminin (Oran)	ORAN, ALGÉRIE	✓
6 – 8 NOV. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Sabre masculin et féminin	DORMAGEN, ALLEMAGNE (H) BUDAPEST, HONGRIE (F)	✓
12 – 15 NOV. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Sabre masculin et féminin (Le Caire)	LE CAIRE, ÉGYPTE	✓
20 – 25 NOV. 2026	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Junior • Cadet	COLUMBUS, ÉTATS-UNIS	✓
26 – 29 NOV. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Sabre masculin et féminin	BOSTON, ÉTATS-UNIS	✓
28 – 30 NOV. 2026	COUPE DU CANADA 2 Cadet • Junior • Senior	VANCOUVER, CANADA	✓
3 – 6 DÉC. 2026	GRAND PRIX SENIOR Sabre masculin et féminin (Orléans)	ORLÉANS, FRANCE	✓
17 – 20 DÉC. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Sabre masculin et féminin	BUSAN, CORÉE DU SUD	✓
22 – 24 JANV. 2027	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Sabre masculin et féminin	PLOVDIV, BULGARIE	✓
12 – 15 FÉVR. 2027	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I et Junior	LIEU À DÉTERMINER	✓
12 – 14 FÉVR. 2027	COUPE DU CANADA 3 Cadet • Junior	OTTAWA, CANADA	✓
19 – 21 FÉVR. 2027	COUPE DU MONDE SENIOR Sabre masculin (Padoue) Sabre féminin (Athènes)	PADOUE, ITALIE (H) ATHÈNES, GRÈCE (F)	✓
19 – 21 MARS 2027	COUPE DU MONDE SENIOR Sabre masculin (Budapest) Sabre féminin (Sofia) <i>Ne compte pas pour la qualification des Cadets/Juniors aux Championnats du monde Cadets/Juniors</i>	BUDAPEST, HONGRIE (H) SOFIA, BULGARIE (F)	✗
30 AVR. – 2 MAI 2027	GRAND PRIX SENIOR Sabre masculin et féminin (Séoul) <i>Ne compte pas pour la qualification des Cadets/Juniors aux Championnats du monde Cadets/Juniors</i>	SÉOUL, CORÉE DU SUD	✗

LÉGENDE



Coupe du monde
Cadet / Junior



Coupe du monde
Senior et Grand Prix



Coupe nord-américaine
(NAC)



Coupe du
Canada



Compétition qui ne
compte pas



Compte pour la sélection des
Championnats du monde Cadet/Junior



Ne compte PAS pour la sélection des
Championnats du monde Cadet/Junior

REMARQUE : Les compétitions et les dates peuvent être modifiées. Veuillez consulter les organisateurs officiels ainsi que les communications de la Fédération canadienne d'escrime afin d'obtenir les renseignements les plus récents.



16. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - FLEURET

2026-2027

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS DES ATHLÈTES

FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME



DATE	COMPÉTITION	LIEU	COMPTE POUR LA SÉLECTION C/J/CM
24 – 26 SEPT. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Fleuret masculin et féminin	Samsun, Türkiye	✓
25 – 27 SEPT. 2026	COUPE DU CANADA 1 Cadet • Junior • Senior	Montréal, Canada	✓
9 – 12 OCT. 2026	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Cadet	Orlando, États-Unis	✓
15 – 18 OCT. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Fleuret masculin et féminin (Takamatsu)	Takamatsu, Japon	✓
12 – 15 NOV. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Fleuret masculin (Palma de Majorque)	Palma de Majorque, Espagne	✓
20 – 23 NOV. 2026	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Junior • Cadet	Columbus, États-Unis	✓
28 – 30 NOV. 2026	COUPE DU CANADA 2 Cadet • Junior • Senior	Vancouver, Canada	✓
10 – 13 DÉC. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Fleuret masculin et féminin (Shanghai)	Shanghai, Chine	✓
17 – 20 DÉC. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Fleuret masculin et féminin	Tbilissi, Géorgie	✓
7 – 10 JANV. 2027	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Fleuret masculin et féminin	Foujaïrah, Émirats arabes unis	✓
15 – 17 JANV. 2027	COUPE DU MONDE SENIOR Fleuret masculin (Paris) Fleuret féminin (Singapour)	Paris, France (M) Singapour, Singapour (F)	✓
12 – 15 FÉVR. 2027	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Junior	Lieu à déterminer	✓
12 – 14 FÉVR. 2027	COUPE DU CANADA 3 Cadet • Junior	Ottawa, Canada	✓
26 – 28 FÉVR. 2027	GRAND PRIX SENIOR Fleuret masculin et féminin (Turin)	Turin, Italie	✓
11 – 14 MARS 2027	COUPE DU MONDE SENIOR Fleuret masculin et féminin (Istanbul)	Istanbul, Türkiye	✗
26 – 28 MARS 2027	GRAND PRIX SENIOR Fleuret masculin et féminin (Lima)	Lima, Pérou	✗

LÉGENDE



Coupe du monde
Cadet / Junior



Coupe du monde
Senior



Coupe nord-américaine
(NAC)



Coupe du
Canada



Épreuve non prise
en compte



Compte pour la sélection des
Championnats du monde Cadet/Junior



Ne compte PAS pour la sélection des
Championnats du monde Cadet/Junior

REMARQUE : Les compétitions et les dates peuvent être modifiées. Veuillez consulter les organisateurs officiels ainsi que les communications de la Fédération canadienne d'escrime afin d'obtenir les renseignements les plus récents.



17. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPÉE

2026-2027

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS DES ATHLÈTES ÉPÉE

FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME

DATE	COMPÉTITION	LIEU	COMPTE POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE
 24 – 26 SEPT. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Épée masculine et féminine	 San Salvador, Salvador	
 25 – 27 SEPT. 2026	COUPE DU CANADA Cadet • Junior • Senior	 Montréal, Canada	
 9 – 12 OCT. 2026	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Cadet	 Orlando, États-Unis	
 15 – 18 OCT. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Épée masculine et féminine	 Casablanca, Maroc	
 22 – 24 OCT. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Épée masculine et féminine	 San José, Costa Rica	
 12 – 15 NOV. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Épée masculine (Berne) Épée féminine (Wuxi)	 Berne, Suisse (M)  Wuxi, Chine (F)	
 20 – 23 NOV. 2026	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Junior • Cadet	 Columbus, États-Unis	
 28 – 30 NOV. 2026	COUPE DU CANADA Cadet • Junior • Senior	 Vancouver, Canada	
 3 – 6 DÉC. 2026	COUPE DU MONDE SENIOR Épée masculine et féminine	 Vancouver, Canada	
 10 – 13 DÉC. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Épée masculine – Xiong'an, Chine	 Xiong'an, Chine (M)	
 18 – 20 DÉC. 2026	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Épée féminine	 Burgos, Espagne (F)	
 7 – 10 JANV. 2027	COUPE DU MONDE CADET / JUNIOR Épée masculine (Bâle) Épée féminine (Udine)	 Bâle, Suisse (M)  Udine, Italie (F)	
 29 – 31 JANV. 2027	GRAND PRIX SENIOR Épée masculine et féminine	 Doha, Qatar	
 12 – 14 FÉVR. 2027	COUPE DU CANADA Cadet • Junior	 Ottawa, Canada	
 12 – 15 FÉVR. 2027	COUPE NORD-AMÉRICAIN (NAC) Division I • Junior	 Lieu à déterminer	
 19 – 21 FÉVR. 2027	COUPE DU MONDE SENIOR Épée féminine (Rio) Épée masculine (Heidenheim)	 Rio de Janeiro, Brésil (F)  Heidenheim, Allemagne (M)	
 11 – 14 MARS 2027	GRAND PRIX SENIOR Épée masculine et féminine	 Budapest, Hongrie	
 26 – 28 MARS 2027	COUPE DU MONDE SENIOR Épée masculine et féminine	 Astana, Kazakhstan	

LÉGENDE  Coupe du monde Cadet / Junior  Coupe du monde Senior  Coupe nord-américaine (NAC)  Coupe du Canada  Grand Prix Senior  Compte pour la sélection de l'équipe nationale  Ne compte PAS pour la sélection de l'équipe nationale

REMARQUE : Les compétitions et les dates peuvent être modifiées. Veuillez consulter les organisateurs officiels ainsi que les communications de la Fédération canadienne d'escrime afin d'obtenir les renseignements les plus récents.



18. POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FIE ET DE L'EFC

Seule la FCE est habilitée à inscrire des escrimeurs à toute compétition de la FIE ou de l'EFC. Toutes les demandes d'inscription aux compétitions de la FIE ou de l'EFC doivent être effectuées conformément aux indications ci-dessous.

Veuillez consulter les pages ci-dessous pour connaître les politiques d'inscription et de sélection spécifiques aux compétitions suivantes:

1. Coupes du monde cadets désignées (FIE)
2. Coupes du monde juniors désignées (FIE)
3. Coupes du monde seniors et épreuves du Grand Prix désignées (FIE)
4. Coupes du monde cadets non désignées (FIE)
5. Coupes du monde juniors non désignées (FIE)
6. Coupes du monde satellites FIE non désignées (FIE)
7. Compétitions du circuit cadet non désignées (EFC)



1. COUPES DU MONDE CADETS DÉSIGNÉES (FIE)

Toutes les demandes d'inscription aux coupes du monde cadets désignées (FIE) doivent être effectuées via le portail 2mev avant la date limite de demande d'inscription indiquée dans la présente section. Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de la Coupe du monde cadets via le site web de la FIE.

Restrictions d'inscriptions : la FCE sélectionnera un maximum de 12 escrimeurs pour chaque Coupe du monde cadets désignée. Des frais de 350,00 \$ seront facturés aux athlètes participant à chaque Coupe du monde cadets désignée. Ces frais contribuent à couvrir le coût de l'envoi de deux arbitres, comme l'exige la FIE pour ces Coupes du monde, ou à payer les amendes imposées par la FIE si le Canada n'envoie pas deux arbitres.

Date limite de demande d'inscription: 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de compétition de la Coupe du monde cadets désignée. Les demandes doivent être effectuées via le portail 2mev. Le lien est disponible à [l'adresse www.fencing.ca](http://www.fencing.ca). Les demandes d'inscription tardives pourront être refusées. Dans le cas où elles seraient acceptées, elles entraîneront des frais de retard de 100 \$.

Critères de sélection : Toutes les sélections pour les Coupes du monde cadets désignées seront effectuées selon les critères suivants :

1. L'entraîneur national, en consultation avec le DHP, sélectionnera un maximum de 12 escrimeurs pour chaque Coupe du monde cadets désignée.
2. Seuls les athlètes figurant dans le classement de haute performance pour l'arme et la catégorie d'âge concernées sont éligibles à la sélection.
3. Les athlètes identifiés comme relevant de la Voie 1 dans le présent livret de sélection auront la priorité sur tous les autres membres du programme de haute performance, à condition qu'ils transmettent leur demande d'inscription dans les délais impartis.
4. Tous les autres athlètes seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du programme de haute performance cadet en vigueur à la date limite de demande d'inscription définie ci-dessus.

Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce



montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Seules les Coupes du monde cadets désignées comptent pour la sélection de l'équipe nationale en vue des Championnats du monde cadets et juniors 2027 et des Championnats panaméricains cadets et juniors 2027.



2. COUPES DU MONDE JUNIORS DÉSIGNÉES (FIE)

Toutes les demandes d'inscription aux coupes du monde juniors désignées (FIE) doivent être effectuées via le portail 2mev avant la date limite de demande d'inscription indiquée dans la présente section. Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de la Coupe du monde juniors via le site web de la FIE.

Restrictions d'inscriptions : la FCE sélectionnera un maximum de 12 escrimeurs pour chaque Coupe du monde juniors désignée. Des frais de 350,00 \$ seront facturés aux athlètes participant à chaque Coupe du monde juniors désignée. Ces frais contribuent à couvrir le coût de l'envoi de deux arbitres, comme l'exige la FIE pour ces Coupes du monde, ou à payer les amendes imposées par la FIE si le Canada n'envoie pas deux arbitres.

Date limite de demande d'inscription: 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de compétition de la Coupe du monde juniors désignée. Les demandes doivent être effectuées via le portail 2mev. Le lien est disponible à [l'adresse www.fencing.ca](http://www.fencing.ca). Les demandes d'inscription tardives pourront être refusées. Dans le cas où elles seraient acceptées, elles entraîneront des frais de retard de 100 \$.

Critères de sélection : Toutes les sélections pour les Coupes du monde juniors désignées seront effectuées selon les critères suivants :

1. L'entraîneur national, en consultation avec le DHP, sélectionnera un maximum de 12 escrimeurs pour chaque Coupe du monde juniors désignée.
2. Seuls les athlètes figurant dans le classement de haute performance pour l'arme et la catégorie d'âge concernées sont éligibles à la sélection.
3. Les athlètes identifiés comme relevant du de la Voie 1 dans le présent livret de sélection auront la priorité sur tous les autres membres du programme de haute performance, à condition qu'ils transmettent leur demande d'inscription dans les délais impartis.
4. Tous les autres athlètes seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du programme de haute performance junior en vigueur à la date limite de demande d'inscription définie ci-dessus.

Épreuve par équipe : les escrimeurs participant à l'épreuve par équipe seront sélectionnés et informés par l'entraîneur national. Tous les escrimeurs sélectionnés pour l'épreuve individuelle doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipe. Les frais d'inscription de la FIE pour l'épreuve par équipe doivent être pris en charge par les escrimeurs participants.



Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Seules les Coupes du monde juniors désignées comptent pour la sélection en équipe nationale en vue des Championnats du monde cadets et juniors 2027 et des Championnats panaméricains de zone cadets et juniors 2027.



3. ÉPREUVES DÉSIGNÉES DE LA COUPE DU MONDE SENIOR ET DU GRAND PRIX (FIE)

Toutes les demandes d'inscription aux compétitions de la FIE doivent être effectuées via le portail 2mev avant la date limite de demande d'inscription indiquée dans la présente section. Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de la Coupe du monde senior et aux épreuves du Grand Prix.

Restrictions d'inscriptions : la FCE sélectionnera le nombre maximal d'escrimeurs autorisé par la FIE pour chaque épreuve désignée de Coupe du monde senior et de Grand Prix.

Date limite de demande d'inscription: 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de compétition de la Coupe du monde sénior ou du Grand prix désigné. Les demandes doivent être effectuées via le portail 2mev. Le lien est disponible à [l'adresse www.fencing.ca](http://www.fencing.ca). Les demandes d'inscription tardives pourront être refusées. Dans le cas où elles seraient acceptées, elles entraîneront des frais de retard de 100 \$.

Critères de sélection : toutes les sélections pour les épreuves désignées de la Coupe du monde senior et du Grand Prix seront effectuées selon les critères suivants :

- Les huit (8) athlètes les mieux classés (ayant au moins 1 point FIE) au classement senior de la FIE, pour l'arme concernée, à la date limite des demandes d'inscription prévue à la présente section.
- Les deux (2) meilleurs athlètes du classement junior de haute performance qui ne sont pas déjà qualifiés par le classement FIE
- Deux (2) escrimeurs du classement HP sélectionnés à la discrétion du directeur de la haute performance, du directeur exécutif et de l'entraîneur national.

REMARQUE: si la FIE limite le nombre d'inscriptions à huit (8) athlètes par épreuve de Coupe du monde ou de Grand Prix, les sélections seront effectuées comme suit :

- Les cinq (5) athlètes les mieux classés (ayant obtenu au moins 1 point FIE) au classement senior de la FIE pour, l'arme concernée, à la date limite des demandes d'inscription prévue à la présente section.
- Trois (3) athlètes figurant au classement HP, sélectionnés à la discrétion du directeur de la haute performance, du directeur exécutif et de l'entraîneur national.



Épreuve par équipe : tous les escrimeurs sélectionnés pour une Coupe du monde senior désignée doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipe et à respecter les conditions énoncées dans le document « **Attentes de la FCE envers les athlètes lors des compétitions internationales** ». Les escrimeurs participant à l'épreuve par équipe seront sélectionnés par l'entraîneur national. Les escrimeurs figurant sur la page web d'inscription de la FIE pour une épreuve par équipe ne feront pas nécessairement partie de l'équipe sélectionnée par l'entraîneur national pour disputer cette épreuve.

Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Seules les épreuves désignées de la Coupe du monde senior et du Grand Prix comptent pour la sélection de l'équipe nationale en vue des Championnats du monde cadets et juniors 2027 et des Championnats panaméricains cadets et juniors 2027.



4. COMPÉTITIONS DE LA COUPE DU MONDE CADETS NON DÉSIGNÉES (FIE)

Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de la FIE. Toutes les demandes d'inscription aux Coupes du monde cadets non désignées par la FIE doivent être effectuées comme indiqué ci-dessous.

Restrictions d'inscription: la FCE sélectionnera au maximum 4 escrimeurs pour chaque Coupe du monde cadets non désignée. Aucun arbitre ne sera requis. Les athlètes sont encouragés à participer aux Coupes du monde cadets non désignées afin d'acquérir de l'expérience. Aucun point ne sera attribué pour les résultats obtenus lors des Coupes du monde cadets non désignées. Les résultats des Coupes du monde cadets non désignées n'apparaîtront pas dans les classements du programme de haute performance.

Date limite de demande inscription : 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de la compétition.

Procédure d'inscription: les athlètes peuvent demander leur inscription par e-mail à l'adresse internationalentries@fencing.ca

Critères de sélection : Toutes les sélections pour les Coupes du monde cadets non désignées seront effectuées selon les critères suivants :

1. La FCE sélectionnera au maximum 4 escrimeurs pour chaque Coupe du monde cadets non désignée.
2. Il n'y a pas de frais de la FCE pour l'inscription des membres du Programme de haute performance 2026-2027 à ces compétitions, mais les athlètes doivent acquitter eux-mêmes leurs frais de participation à la Coupe du monde cadets non désignée.
3. Les athlètes identifiés comme relevant de la Voie 1 dans le présent livret de sélection auront la priorité sur tous les autres membres du programme de haute performance, à condition qu'ils **demandent leur inscription dans les délais impartis ci-dessus.**
4. Tous les autres athlètes seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du programme de haute performance cadet à la date limite de demande d'inscription.

Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute



compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Les athlètes ne doivent pas organiser leur voyage avant d'avoir reçu un e-mail confirmant leur inscription.

Les résultats des Coupes du monde cadets non désignées ne compteront PAS pour les points HP, et n'apparaîtront pas non plus dans les classements du programme HP.



5. COMPÉTITIONS DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR NON DÉSIGNÉES (FIE)

Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de la FIE. Toutes les demandes d'inscription aux Coupes du monde juniors non désignées de la FIE doivent être effectuées comme indiqué ci-dessous.

Restrictions d'inscription : la FCE sélectionnera au maximum 4 escrimeurs pour chaque Coupe du monde junior non désignée. Aucun arbitre ne sera requis. Les athlètes sont encouragés à s'inscrire aux Coupes du monde juniors non désignées pour acquérir de l'expérience. Aucun point ne sera attribué pour les résultats obtenus lors des Coupes du monde juniors non désignées.

Date limite de demande d'inscription : 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de la compétition.

Procédure d'inscription : les athlètes peuvent demander leur inscription par e-mail à l'adresse internationalentries@fencing.ca

Critères de sélection : Toutes les sélections pour les Coupes du monde juniors non désignées seront effectuées selon les critères suivants :

1. La FCE sélectionnera un maximum de 4 escrimeurs pour chaque Coupe du monde junior non désignée.
2. Seuls les athlètes figurant au classement « Haute Performance » pour l'arme et la catégorie d'âge concernées sont éligibles à la sélection. Les athlètes doivent prendre en charge eux-mêmes leurs frais d'inscription à la Coupe du monde junior non désignée.
3. Les athlètes identifiés comme relevant de la Voie 1 dans le présent livret de sélection auront la priorité sur tous les autres membres du programme de haute performance, à condition qu'ils **demandent leur inscription dans les délais impartis ci-dessus.**
4. Tous les autres athlètes seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du programme de haute performance junior à la date limite de demande d'inscription.

REMARQUE : Sauf autorisation **écrite** de l'entraîneur national, les équipes ne seront PAS inscrites aux Coupes du monde juniors non désignées. En cas d'autorisation de l'entraîneur national, les escrimeurs sont tenus de verser à la FCE les frais d'arbitrage de la FIE (1 000 Euros) avant la compétition et de s'acquitter des frais d'inscription de l'équipe à la Coupe du monde junior non désignée.

Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour



de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Les athlètes ne doivent pas organiser leur voyage avant d'avoir reçu un e-mail confirmant leur inscription.

Les résultats des Coupes du monde juniors non désignées ne compteront PAS pour les points HP et n'apparaîtront pas non plus dans les classements du programme HP.



6. COMPÉTITIONS SATELLITES DE LA COUPE DU MONDE NON DÉSIGNÉES (FIE)

Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de la FIE. Toutes les demandes d'inscription aux épreuves satellites de la FIE doivent être effectuées comme indiqué ci-dessous.

Restrictions d'inscription : la FCE sélectionnera au maximum 4 escrimeurs pour chaque épreuve satellite FIE non désignée. Aucun arbitre ne sera requis. Les athlètes sont encouragés à participer aux épreuves satellites FIE pour acquérir de l'expérience. Aucun point ne sera attribué pour les résultats obtenus lors des épreuves satellites. Les résultats des épreuves satellites n'apparaîtront pas dans les classements du programme de haute performance.

Date limite de demande d'inscription : 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de la compétition.

Procédures d'inscription : les athlètes peuvent demander leur inscription par e-mail à l'adresse internationalentries@fencing.ca

Critères de sélection : Toutes les sélections pour les épreuves satellites de la FIE seront effectuées selon les critères suivants :

1. La FCE sélectionnera au maximum 4 escrimeurs pour chaque épreuve satellite de la FIE non désignée.
2. Les athlètes membres du Programme de haute performance 2026-2027 ont la priorité sur tous les autres athlètes demandant leur inscription à des épreuves satellites de la FIE non désignées. Il n'y a pas de frais d'inscription pour les membres du Programme de haute performance 2026-2027.
3. Les athlètes seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du programme de haute performance senior (PHP) à la date limite de demande d'inscription.
4. Dans la limite des places disponibles, les athlètes qui ne sont pas membres du Programme de haute performance 2026-27 peuvent s'inscrire moyennant le paiement de frais d'inscription de 250 \$ par épreuve, en plus de l'achat d'une licence FIE auprès de la FCE.

Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpd@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce



montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Les athlètes ne doivent pas organiser leur voyage avant d'avoir reçu un e-mail confirmant leur inscription.

Les épreuves satellites de la FIE ne sont pas désignées et ne compteront PAS pour les points HP ; leurs résultats n'apparaîtront pas non plus dans les classements du programme HP.



7. CIRCUIT CADET DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE D'ESCRIME (EFC) NON DÉSIGNÉ

Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux compétitions de l'EFC. Toutes les demandes d'inscription aux épreuves cadets de l'EFC doivent être effectuées comme indiqué ci-dessous.

Limites d'inscription : la FCE sélectionnera au maximum 3 escrimeurs pour chaque épreuve cadets de l'EFC non désignée. Aucun arbitre ne sera requis. Les athlètes sont encouragés à s'inscrire aux épreuves cadets de l'EFC pour acquérir de l'expérience.

Date limite de demande d'inscription : 35 jours (5 semaines) avant le premier jour de la compétition.

Procédures d'inscription : les athlètes peuvent demander leur inscription par e-mail à l'adresse internationalentries@fencing.ca

Les escrimeurs recevront un e-mail de confirmation de leur inscription.

Critères de sélection : Les sélections pour les épreuves cadets de l'EFC seront effectuées selon les critères suivants :

1. Les athlètes membres du Programme de haute performance 2026-27 ont la priorité sur tous les autres athlètes demandant leur inscription à des épreuves cadets de l'EFC non désignées. Il n'y a pas de frais d'inscription pour les membres du Programme de haute performance 2026-27. Les athlètes doivent acquitter eux-mêmes leurs frais de participation sur place, lors de l'épreuve.
2. Les athlètes qui ne sont pas membres du programme de haute performance 2026-27 devront acquitter des frais d'inscription de 250 \$ pour chaque épreuve et acheter une licence EFC auprès de la FCE. Ils devront également acquitter eux-mêmes les frais de participation sur place, lors de l'épreuve.
3. Les athlètes seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du programme de haute performance cadet (PHP) à la date limite de demande d'inscription.
4. Les inscriptions tardives pourront être autorisées **DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES** jusqu'à 14 jours avant le jour de la compétition, moyennant le paiement de frais de retard de 100\$ CAD.

REMARQUE : Sauf autorisation écrite de l'entraîneur national, les équipes ne seront PAS inscrites aux épreuves cadets de l'EFC. En cas d'autorisation de l'entraîneur national, les escrimeurs sont tenus de verser à la FCE les frais d'arbitrage de l'EFC (500 euros) avant la compétition et de s'acquitter des frais d'inscription de l'équipe.

Déclaration de forfait de la compétition: Les demandes de retrait pour forfait doivent parvenir à la FCE par e-mail à l'adresse hpd@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour



de la compétition. Aucun autre mode de retrait n'est accepté. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront facturer l'équivalent canadien de l'amende de 500,00 euros imposée par la FIE à la FCE et seront suspendus de toute compétition future (y compris les épreuves nationales de la FCE) jusqu'au paiement de ce montant. Des dérogations au paiement de ce montant ne seront envisagées que si le forfait de l'athlète est dû à un cas de « force majeure », tel qu'une blessure ou une maladie, l'empêchant de prendre part à la compétition. La justification de l'athlète doit être acceptée par la FIE et l'amende annulée pour que le montant n'ait pas à être payé par l'athlète. Un certificat médical doit accompagner l'avis de forfait, qui doit être envoyé par e-mail avec la demande de forfait avant la date prévue de la compétition, faute de quoi l'amende sera due. Ce certificat doit être accepté par la FIE pour que l'amende soit annulée.

Les athlètes ne doivent pas organiser leur voyage avant d'avoir reçu un e-mail confirmant leur inscription.

Les épreuves cadets de l'EFC ne sont pas désignées et ne compteront PAS pour les points de sélection de l'équipe, ni n'apparaîtront dans les classements du programme HP.



COUPES DU MONDE SENIORS ET ÉPREUVES DU GRAND PRIX ORGANISÉES AU CANADA

Le nombre d'inscriptions permises et les procédures de sélection pour les épreuves seniors de la FIE organisées au Canada sont détaillés dans le livret de sélection seniors.

COUPES D'AMÉRIQUE DU NORD (USA FENCING)

Les Coupes d'Amérique du Nord (catégories cadets, juniors et Division I) sont organisées par USA Fencing (USFA) et certaines sont désignées comme des compétitions de sélection internationales pour le classement de sélection du programme de haute performance de la FCE.

Important : seuls les résultats obtenus dans la catégorie ÉLITE des Coupes d'Amérique du Nord cadets, juniors et de Division I seront pris en compte pour l'attribution des points de sélection du Programme de haute performance de la FCE

Sélection : les escrimeurs doivent souscrire une licence d'escrimeur étranger auprès de l'USA Fencing et se conformer aux règles de USA Fencing. Les licences d'escrimeur étranger sont disponibles via ce lien : [Adhésions à USA Fencing](#)

Vous trouverez des explications sur les détails et la procédure d'inscription sur le site web de USA Fencing, accessible ici : [Procédure d'inscription à USA Fencing](#)

Les escrimeurs sont responsables de leur propre inscription et de l'organisation de leur voyage pour se rendre aux compétitions de la Coupe d'Amérique du Nord. Avant de réserver des vols ou des hôtels pour les épreuves de la NAC, veuillez vérifier toutes les dates, les lieux et les dates limites d'inscription sur le site web de USA Fencing ici :

[USA Fencing](#)



2. DISPOSITION RELATIVE À LA SÉLECTION SUITE À UNE BLESSURE OU UNE MALADIE DOCUMENTÉE

L'entraîneur national, en collaboration avec le DHP, peut sélectionner pour l'équipe nationale ou pour une compétition un athlète ayant été blessé ou malade pendant une partie de la saison, quel que soit son classement, à condition que, dans les sept (7) jours suivant la blessure ou la maladie, et avant toute absence en compétition, l'athlète ait remis à la FCE un rapport de blessure accompagné d'un plan de rétablissement. L'athlète doit avoir été membre de l'équipe nationale dans cette catégorie au cours des deux saisons précédentes.

<http://fencing.ca/wp-content/uploads/Injury-Form-March-2016.pdf>

3. SPORT SÉCURITAIRE

Tous les athlètes, les parents d'athlètes âgés de moins de 18 ans et les entraîneurs se rendant à une compétition ou participant aux activités de l'équipe sont tenus de suivre le module [La formation sur la sécurité dans le sport](#) et de suivre le NOUVEAU [Éducation au sport sécuritaire](#) de remplir le formulaire [de consentement du Programme canadien de sport sécuritaire \(PCSS\)](#), et de prendre connaissance des informations disponibles sur la page de la FCE « [Sport Sécuritaire](#) » du site web de la FCE, y compris le [manuel des politiques](#) de la FCE [en matière de Sport sécuritaire](#).

4. PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA)

Pour plus d'informations sur le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de la FCE et de Sport Canada, veuillez consulter la documentation disponible sur le site web de la FCE, sous l'onglet « Programme de haute performance ».



ANNEXE A : TABLEAU DES POINTS DE HAUTE PERFORMANCE POUR LES JUNIORS ET LES CADET

 PLACE	 COUPE DU MONDE SENIOR	 COUPE DU MONDE JUNIOR	 DIV 1 NAC	 NAC JUNIOR	 COUPE DU MONDE CADET NAC / CADET	 COUPE DU CANADA (SENIOR & JUNIOR)	 COUPE DU CANADA CADET
1 ^{re}	32,000	4,000	4,000	3,000	1,500	300	200
2 ^e	26,000	3,000	3,000	2,250	1,000	250	150
3 ^e	20,000	2,000	2,000	1,500	750	200	100
5 ^e – 8 ^e	14,000	1,500	1,500	750	500	100	50
9 ^e – 16 ^e	8,000	1,000	1,000	375	250	50	25
17 ^e – 32 ^e	4,000	500	500	150	100	–	–
33 ^e – 64 ^e	2,000	250	125	75	50	–	–
65 ^e – 96 ^e	500	–	–	–	–	–	–



NOTES

- Afin d'obtenir des points lors d'une division 1 NAC, d'une Coupe du monde junior ou d'une Coupe du monde senior de la FIE, un tireur doit terminer parmi les **60 %** premiers.
- Lors de toute Coupe du monde – cadet, junior ou senior – comptant 75 tireurs ou moins, les points auront une valeur de **50 %** de leur valeur (par exemple : la 1^{re} place lors d'une Coupe du monde junior vaut 4,000; elle vaudra 2,000).
- Lors de toute Coupe du monde – cadet, junior ou senior – comptant 128 tireurs ou moins, les points auront une valeur de **75 %** de leur valeur (par exemple : la 1^{re} place lors d'une Coupe du monde junior vaut 4,000; elle vaudra 3,000).